

## DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE - RENNES MÉTROPOLÉ – LE RHEU

### AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LE RHEU

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil de Rennes Métropole a défini les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Rheu. Le projet de modification simplifiée a pour objet l'adaptation du règlement littéral de la zone UG à vocation d'équipements collectifs d'intérêt général, afin d'autoriser les projets d'hébergements communautaires à destination des séniors, étudiants, jeunes travailleurs...

Il s'agit de :

- Ajouter dans l'article UG2 la possibilité de constructions destinées à l'hébergement dans des résidences ou foyers avec service (maisons de retraite, résidences universitaires, foyers de jeunes travailleurs et résidences d'autonomie...).

L'ensemble des éléments du projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public accompagné, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, ainsi qu'un registre d'observations, en mairie de Le Rheu :

**du mardi 18 avril 2017 au jeudi 18 mai 2017 inclus**  
aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf les jours fériés

A l'issue de la mise à disposition, le Conseil de Rennes Métropole prendra une délibération pour adopter définitivement la procédure de modification simplifiée après avoir recueilli l'avis de la commune de Le Rheu et tenu compte éventuellement des autres avis et observations.